



Comité Départemental de Billard de la Sarthe

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2021 - 9h00 - Coulaines

Etaient présents :

Arnage :	BOULARD Philippe
Alençon :	ADAM Jean-Luc
Bonnétable :	GAINCHE Bruno
Château du Loir :	ESNAULT André CARTEREAU Robert
Coulaines :	PERCHER Thierry (aussi membre du CDBS)
EBM :	BONNIOL Alain LOUIS Jérôme
Marolles les Braults :	BOISEAUBERT Claude
CDBS :	LE QUERREC Gilles ALLANIC Stéphan CHAILLOU Ralph

Absent excusé : DORIZON Eric

Absents : Billard Club sarthois

1) Introduction

Mot d'accueil du président Gilles LE QUERREC qui salut les membres présents et observation d'une minute de silence en la mémoire de Claude GAUDIN.

Après 2 saisons plus que chaotiques, les clubs ont enfin rouverts et nous pouvons nous retrouver. Toutefois de nouvelles mesures sont à prendre en compte. La crise sanitaire nous a tenu éloigné des clubs pendant plus d'un an, et nous a contraint à appliquer un certain nombre de mesures (port du masque, application du pass sanitaire, etc.).

Nos clubs vont dans le bon sens, les mesures de vigilances restent à appliquer. A ce jour, nous n'observons pas de mesures locales particulières. Les règlements fédéraux s'appliquent donc.



Le Pass Sanitaire dans le sport

A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	A RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

Ces consignes seront à appliquer pour cette nouvelle saison jusqu'à nouvel ordre.

2) Bilan financier de la saison 2020-2021

Dépenses : Mouvements bancaires très limités dû fait du contexte sanitaire. Le président informe qu'une dépense de 72 € a été faite pour communiquer sur notre sport auprès du grand public dans le magazine « Le petit sarthois » (1/4 de page). Peu de retombées notables. Pas d'autres faits marquants. Total des charges : 152 €.

Recettes de 560 € sur la saison, ce qui inclut les adhésions au CDBS des clubs + une subvention (200 €) de la Fédération française de billard pour avoir répondu à un appel à projet qui vise à organiser un championnat Jeune et un championnat Féminin.

Au 31/08/2021, nous notons un résultat positif de 408 € et un solde de tous compte de 2543,46 €.

Note : Pour cette saison, le CDBS a décidé de ne pas solliciter la cotisation des clubs dues au comité. Pour la saison prochaine, la cotisation sera ramenée de 60 € à 30 € par la Ligue.

3) Prévisionnel de la saison 2021-2022

Comme tout bon prévisionnel, ce budget de 8000 € est là pour mettre en évidence les axes de travail pour cette nouvelle saison.

Un axe important sera mis sur la formation des dirigeants, des jeunes (déjà budgété la saison passée), la formation des arbitres.

L'action concernant les billards en extérieur sera réalisée en fonction des subventions obtenues mais le CDBS travaillera à ce que chaque club possède un BT700.

Notons que cette année le CDBS percevra automatiquement 30€ par club affilié + 3€ par licence.

Estimation des recettes d'environ 650€.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

4) Saison sportive 2021-2022

A / Reboost : Les clubs affiliés entrent dans la [phase 3 de l'opération Reboost](#) initiée par la FFB ; avec pour objectif de remobiliser les clubs et accueillir de nouveaux licenciés (jeunes, féminines...). Les acteurs principaux de cette opération sont les clubs.

Dans le cadre de cette opération, les clubs qui augmentent leur taux de licenciés ou qui affichent un ratio tables de billard / joueurs en fonction des critères fédéraux recevront automatiquement, sans en faire la demande, une subvention fédérale. Incitez vos joueurs à se licencier, ou changez votre politique de prise de cotisation, vos clubs pourront tirer bénéfice de cette relance jusqu'à la fin de l'olympiade.

Un tableau Excel (très simple) permettant de calculer vos gains est envoyé en PJ de ce compte rendu d'AG. N'hésitez pas à faire une simulation pour votre club.

B / Championnats individuels : la ligue a souhaité arrêter les rankings tel que nous les connaissons jusqu'à présent en mettant en place un système de phase aller/retour par zones géographiques. Afin de suivre ce nouveau système, le même fonctionnement sera mis en place en Sarthe.

Les objectifs principaux sont :

- De soulager les clubs des contraintes d'organisation les week-ends (recherche d'arbitres, de directeur de jeu).
- D'offrir plus de matchs aux joueurs

Dans ce contexte des évolutions importantes sont à noter :

- On ne parle plus de rankings mais de championnat avec phase aller (octobre décembre) et phase retour (janvier à mars) ;
- Introduction de zones géographiques pour créer les poules (environ 6 à 9 joueurs en fonction du nombre d'inscrits) ;
- Les joueurs s'organiseront par eux-mêmes pour définir la date de leurs matchs avec leurs adversaires (la priorité sur les jours de rencontres est donnée aux actifs. Il ne peut être toléré qu'un joueur actif se voit refuser de jouer un samedi ou un dimanche) ;
- Possibilité de faire des regroupements avec d'autres joueurs ;
- Pour le niveau départemental : les matchs aller et retour pourront se jouer la même journée ;
- Les matchs se jouent sur les distances réelles (fin des distances réduites) ;
- Phases finales à 4 joueurs (demi-finale en fonction du nombre de participants) : distances réelles toujours mais sans limitation de reprises.

- Changement de noms pour certaines catégories :

<i>Ancien nom de la catégorie</i>	<i>Nouveau nom de la catégorie</i>
Libre R4	Libre D2
Libre R3	Libre D1
Bande R2	Bande D1
3 bandes R2	3 bandes D2
Cadre R1	Cadre D1

Attention : l'inscription aux championnats vaut que tous les joueurs jouent obligatoirement la totalité des matchs de leurs poules et en tenue officielle (pantalons unis, chaussures unies et haut du club). L'auto-arbitrage est encouragé. Les joueurs peuvent aussi demander aux membres de leur club de venir arbitrer.

Inscriptions des joueurs aux différents championnats [sur le site de la Ligue des Pays de la Loire](#) jusqu'au 8 octobre 2021.

- Répartition des finales

<i>Mode de jeu</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu de la finale</i>
Finale Jeunes U21	Samedi 26 mars 2022	Arnage
Cadre R1	Samedi 14 mai 2022	Château du Loir
Libre D2	Samedi 14 mai 2022	EBM
Libre D1	Samedi 14 mai 2022	EBM
Bande D1	Samedi 21 mai 2022	Bonnétable
3 bandes D2	Samedi 28 mai 2022	Marolles les Braults

* À ce stade le lieu de la finale Dame reste à positionner

Il n'y aura pas de finales de Ligue pour les catégories départementales.

Le comité aura aussi en charge l'organisation des finales départementales pour les catégories régionales le nécessitant.

Gilles LE QUERREC sera le relais des clubs auprès de la Ligue. Passez par le CDBS pour toutes vos questions, remarques sur le déroulement sportif.

C / Championnat par équipe de la Sarthe (CDBE) : Le championnat par équipe est reconduit. Le comité propose de réviser le règlement en soumettant au vote les points suivants :

- Suppression des millésimes car le règlement est aisément transposable d'année en année ;
- Six matches à effectuer au total : 4 à la libre et 2 à la bande (on joue les distances réduites) ;
- Les dates indiquées dans le calendrier sont des dates butoirs. Les équipes peuvent s'appeler et jour les matches avant les dates indiquées. Une fois les tours de jeux effectués, envoyer les résultats à Thierry Percher pour saisir des matches sur le site FFB.
- Mesure exceptionnelle : pour tenir compte de l'année de Covid, les inscriptions 2021-2022 seront gratuites uniquement pour les équipes déjà inscrites l'an dernier.

Les clubs recevront d'ici les prochains jours une feuille d'inscription.

Journée 1	16 octobre 2021
Journée 2	13 novembre 2021
Journée 3	27 novembre 2021
Journée 4	11 décembre 2021
Journée 5	08 janvier 2022
Journée 6	29 janvier 2022
Journée 7	26 février 2022
Journée 8	13 mars 2022
Journée 9	26 mars 2022

La finale se jouera à Coulaines le samedi 2 avril 2022, si Alençon n'engage pas d'équipe dans ce championnat.

Modification du règlement adopté à l'unanimité.

D / Evolution du site de saisie des résultats : pour aider les clubs qui doivent tous s'adapter à la mise en place du site E2i, Gilles LE QUERREC et Ralph CHAILLOU se tiennent à disposition des clubs pour les aider et les accompagner.

Dans vos clubs, mettez impérativement vos Fiches club à jour ! Sur le site FFB, si vous n'avez renseigné aucun « responsable carambole » vous ne pourrez pas saisir les résultats. L'identifiant club ne permet plus de le faire dans le nouveau système. Seuls vos accès personnels permettant d'enregistrer les résultats mais pour y avoir l'autorisation il faut que votre fiche club mentionne un ou plusieurs responsables (Marolles, Alençon et Château n'ont à ce jour aucun responsable carambole d'identifiés).

Ralph CHAILLOU fait une simulation de saisie sur le site FFB et répond aux questions des présents.

5) Clôture

En conclusion de cette AG, le président rappelle l'importance du respect des règles concernant la situation sanitaire.

Si vous rencontrez des problèmes avec la nouvelle formule de championnat individuelle, n'hésitez pas à les faire remonter au CDBS.

Gilles LE QUERREC souhaite une bonne saison à tous.

La séance est levée à 11h30.

Le secrétaire
Stéphan ALLANIC

Le président
Gilles LE QUERREC